

<b>GYM ADAPTEE tout âge</b> <b>reprise des cours le 11 septembre</b>		<b>120 €</b>
Où ?	Salle du Val de Maine	
Quand ?	Mercredi 1 <sup>er</sup> groupe 9h30-10h30	2 <sup>ème</sup> groupe 10h45 -11h45
Professeur	Kévin Duwez	
Responsable	Arlette Maurisson 06 62 83 86 13	

L'adhésion à Familles Rurales est obligatoire pour participer à cette activité.

J'ai rempli le bulletin et j'y ai joint un chèque de 28 € (ou de 36€ si je n'habite pas Bouchemaine)

Si vous participez à plusieurs activités, à laquelle avez-vous remis le bulletin d'adhésion ?.....

Vous avez payé votre adhésion dans une autre commune, veuillez indiquer → → → → → → → → → →

laquelle ..... ; le n° de la carte 2024 .....

Civilité	Nom en majuscules	Prénom en majuscules	Date de naissance
M ou Mme			
Adresse ..... Code postal ..... Ville ..... Téléphone portable (indispensable pour l'envoi de SMS) ..... Téléphone fixe (si vous n'avez pas de portable) ..... Adresse e-mail (écrire très lisiblement, en insistant sur les tirets et les points) .....			
Chèque à l'ordre de « <b>AFR Bouchemaine</b> »		Montant	
1 chèque de	2 chèques de :	3 chèques de :	

### PERMANENCES POUR LES INSCRIPTIONS

➤ le mercredi 18 septembre de 18 h15 à 20 h, dans le hall de la salle de Danse du Petit Vivier

➤ le vendredi 20 septembre de 18h15 à 20 h, dans le hall de la salle de Danse du Petit Vivier

➤

**NB** / Pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de rendre leur dossier aux heures de permanence, elles pourront le donner à la responsable de l'activité avant la fin du mois de septembre. Vous trouverez la fiche d'adhésion et les fiches d'inscription aux activités sur le site Internet « Familles Rurales Bouchemaine ».

Il y aura également des fiches d'inscription à disposition au moment des cours.

### Un dossier complet doit comporter :

- le bulletin d'adhésion avec un chèque de 28 € agrafé en bas, à gauche (ou de 36€ pour les familles hors commune)
- la fiche d'inscription à la Gym adaptée avec le chèque de règlement agrafé en bas, à gauche  
Ces 2 chèques étant traités par des services différents, merci de ne pas faire de chèque groupé

Les chèques seront déposés en banque la 2<sup>ème</sup> quinzaine d'octobre. Pour les paiements échelonnés (3 chèques maximum), indiquez le mois de prélèvement au dos de chaque chèque.